

sa fermeté, de toute son énergie, non pas pour résister lui-même aux manœuvres qui furent pratiquées, mais pour les déjouer et pour garantir le jury de leur influence.

» Après huit jours entiers de débats solennels et passionnés, l'acquittement fut prononcé. Le résumé que M. Reyre prononça devant les jurés, l'allocution qu'il adressa aux accusés, après l'acquittement, et que sa famille a pu retrouver dans ses papiers, sont de véritables chefs-d'œuvre et d'admirables modèles en ce genre. M. Reyre disait souvent que le jour où il avait pu rendre à la liberté, avec un verdict d'innocence, les deux malheureux naguères envoyés aux galères par une inique condamnation, avait été l'un des plus beaux de sa vie. »

Créé chevalier de la Légion-d'honneur en 1822, sur la demande spontanée du garde-des-sceaux, M. Reyre fut nommé, à peu près à la même époque, président de chambre à la cour royale. Il avait 60 ans alors. On sait quelle considération il s'acquit dans ces hautes fonctions qu'il devait exercer sans interruption jusqu'à la fin de sa vie. Son ardeur pour le travail sembla redoubler encore. On eût dit qu'il puisait de nouvelles forces dans le sentiment des nouveaux devoirs qui lui étaient imposés. Etudiant avec soin toutes les affaires soumises à la Chambre qu'il présidait, rédigeant lui-même ses arrêts dont plusieurs resteront comme des modèles, il se montrait infatigable, comme aux jours où, jeune avocat, il avait sa réputation à faire.

M. Reyre, nous l'avons dit, était dévoué à la Restauration ; mais, les fautes du pouvoir, tombé aux mains de Charles X, éclairant sa conscience, il vit le danger et comprit, avec tous les hommes sages, que le moment était venu de donner des avertissements à la couronne. Aussi le vit-on, dans une circonstance mémorable, se séparant de la plupart de ses anciens amis, manifester son opposition à la marche du gouvernement royal. Un procès de *tendance* ayant été intenté au *Précursor*, en 1827, ce fut à sa fermeté et à son courage que ce journal, organe des opinions libérales, dut son acquittement inespéré.

Mais rien ne pouvait arrêter le pouvoir sur la pente de l'abîme,